



IFP

Institut inclusif

- Vous êtes inscrit en formation ou vous envisagez de vous inscrire en formation.
- Vous pouvez justifier d'une situation de handicap ou d'un trouble de santé invalidant (RQTH, AAH, victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, titulaire d'une pension d'invalidité, etc.)
- Vous craignez que cela impacte votre formation ou vos conditions de réussite.

Un **réfèrent Handicap** est à votre écoute pour envisager, avec vous, d'éventuels aménagements ou adaptations (accessibilité des bâtiments, accessibilité pédagogique, aménagements d'épreuves).

A l'issue d'une première rencontre, vous pourrez convenir d'une proposition de Projet Personnalisé de Formation (PPF) qui sera soumis à l'autorité administrative compétente pour étude de votre situation.

Après accord de l'autorité administrative, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement tout au long de la formation sous forme d'entretiens de régulation du Projet Personnalisé de Formation.

En vue d'un premier rendez-vous, pensez à vous munir d'un document valide justifiant de votre situation.

Votre réfèrent Handicap : Philippe Hofman pour l'IFP Hauts de France

Mail : phofman@ifp-hdf.fr



Institut de Formation
P é d a g o g i q u e
Enseignement Catholique
H a u t s - d e - F r a n c e